

[Texte]

• 1610

M. Gray: Monsieur Godbout, je voudrais vous poser quelques questions de base dans la perspective de notre Sous-Comité sur les forêts au niveau fédéral.

Dans vos remarques d'ouverture, vous avez parlé de la question des terrains publics et des terrains privés. Vous connaissez bien les programmes qui existent présentement chez nous, au Québec. Prenons l'exemple du Plan de l'Est qui est mis en oeuvre dans ma région, la Bas-Saint-Laurent—Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Je ne veux pas vous entraîner dans une discussion politique, mais je dois vous mentionner qu'on nous a dit que, sur les terrains privés, le programme du fédéral est directement adapté aux besoins de nos producteurs de bois qui possèdent des lots boisés privés.

Toujours dans la perspective nationale de notre Sous-Comité fédéral, quels buts communs peut-on viser de Terre-Neuve en Colombie-Britannique en ce qui concerne les terrains publics? Pour nous, un terrain public, c'est un terrain provincial. Le gouvernement fédéral pourrait faire une espèce de démarche auprès des provinces. Comment verriez-vous cela? Le ministre d'État aux Forêts au Canada a un mandat précis et clair: ils doit amener toutes les provinces à travailler ensemble.

M. Godbout: Votre question est assez vaste. Au niveau des forêts privées, les buts sont généralement les mêmes partout au pays, mais les moyens peuvent être différents. Comme dans beaucoup d'autres cas, les programmes doivent être adaptés aux besoins locaux et aux circonstances locales. Si un programme fonctionne bien selon certains paramètres dans une région, cela ne veut pas dire que les mêmes paramètres fonctionneraient aussi bien ailleurs. Donc, il ne faut pas oublier que des programmes, ayant toujours pour but d'aménager la forêt et d'encourager le producteur à s'impliquer dans l'aménagement des forêts, peuvent être mis en oeuvre de façons différentes selon les régions, selon les provinces et selon les types de forêt.

Au niveau des provinces, c'est un peu la même chose. Le raisonnement au niveau fédéral pourrait être celui-ci. Vu que le gouvernement fédéral a un intérêt économique majeur dans le domaine forestier, parce que c'est un secteur économique important au pays, il a intérêt à en assurer la continuité et la survie. Par conséquent, il doit contribuer à maintenir la base forestière qui soutient cette industrie-là.

Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais on ne parle pas tellement de *paper Industry*; on parle de *forest industry*. Pourquoi? Parce que cette industrie est basée sur la forêt. Si c'était deux industries différentes, si c'était deux organisations différentes, on établirait peut-être une différence. Actuellement, on parle surtout de l'industrie forestière.

L'intervention du gouvernement fédéral sur les terrains privés peut prendre différentes formes. Il peut mettre en oeuvre des moyens incitatifs directs et des moyens fiscaux. Je ne suis pas expert en fiscalité, mais je me dis qu'on a

[Traduction]

Mr. Gray: Mr. Godbout, I would like to ask you a few questions that are fundamental to our work as a federal subcommittee on forests.

In your opening statement, you discussed the issue of public lands and private lands. You are familiar with the programs in place in Quebec. Let us take, for example, the Eastern Plan, which covers my region, the lower St. Lawrence - the Gaspé and the Maghdalen Islands. I do not want to draw you into a political discussion, but I should mention that we have been told that, on private lands, the federal program is directly adjusted to the needs of our timber producers who own private woodlots.

Given the national perspective befitting a federal subcommittee, what goals might Newfoundland and British Columbia share with regard to public lands? As far as we are concerned, public lands are provincial lands. The federal government could initiate discussions with the provinces. What would you think of that? The Minister of State for Forests has a clear and specific mandate: he must convince all the provinces to work together.

Mr. Godbout: That is quite a broad question. As far as private woodlots are concerned, the end is generally the same everywhere in the country, but the means can differ. As in many other cases, programs must be adapted to local needs and circumstances. A program that works well in one region will not necessarily work as well elsewhere. So, we must not forget that programs, whose goal is always to manage the forest and to encourage producers to become involved in forest management, can be implemented differently depending on the region, the province and the type of forest concerned.

That is also true at the provincial level. The federal government's reasoning could run as follows: given that the federal government has a major economic interest in the forestry sector, which is of major economic interest to the country, it has an interest in ensuring the survival of that sector. Therefore, it must contribute to maintaining the resource base on which the forest industry rests.

I do not know whether you have noticed that people tend to speak of the forest industry, rather than the paper industry. Why? Because the industry is based on the forest. If there were in fact two different industries, two different organizations, perhaps a distinction would be drawn. Currently, the term "forest industry" is the more common one.

Federal government measures concerning private lands can take various forms. The government can create direct incentives and offer tax breaks. I am not a tax expert, but I know that all sorts of incentives were provided to